



Association Last Dance

INSCRIPTION 2024/2025

NOM :	PRENOM :	Age à l'inscription :
-------	----------	-----------------------

Numéro de portable (si mineur, celui du responsable) :	Adresse Mail :
--	----------------

Observations particulières (Allergies, Intolérances, problème de santé ou autres):

TARIFS 2024/2025

Cours de Danse Enfants (4 à 11 ans) - 1 cours par semaine :	180 €	<input type="radio"/>
Cours de Danse à partir de 12 ans (Ado/Jeunes Adultes/Adultes) - 1 cours par semaine :	200 €	<input type="radio"/>
Cours de Danse - 2 cours par semaine :	250 €	<input type="radio"/>
Cours de danse classique EVEIL -6/9 ans - 1 cours par semaine :	160 €	<input type="radio"/>
Cours de danse classique Ado/Adultes - 1 cours par semaine :	200 €	<input type="radio"/>
Cours de perfectionnement - 1 cours par semaine :	160 €	<input type="radio"/>
Forfait 1 Cours de danse /sem + 1 Cours de perfectionnement/sem :	290 €	<input type="radio"/>
Cours de Street Dance Enfants - 1 cours par semaine :	180 €	<input type="radio"/>
Cours de Street Dance Adultes - 1 cours par semaine :	200 €	<input type="radio"/>

TOTAL à payer : €

REDUCTION CARTE COLLEGIEN DE PROVENCE A demander sur le site www.collegiendeprovence.fr

Le QR code (pour la participation du conseil général pour la pratique artistique et sportive) est à transmettre au professeur de danse ou au 0634516214. Un chèque de caution de 100 euros vous sera demandé (non encaissé) et rendu dès le versement des 100 euros par le conseil général à l'association Last Dance.

Chèque de caution n°----- / Banque ----- -100 €

DEBARDEUR LAST DANCE NOIR ET OR

Le logo noir et or pailleté au logo LAST DANCE est obligatoire dès la rentrée. Si le débardeur acheté l'année précédente vous convient toujours (taille OK), ce n'est pas la peine d'en racheter un autre.

Taille débardeur à commander : _____

PAIEMENT COTISATION 2024/2025

Option 1

Paiement Comptant en espèce : € Payé le

Option 2

Paiement en 3 fois seulement par chèque :

1er Chèque encaissé en septembre 2024	Chèque n° -----	Montant :	<input type="text"/>
2ème Chèque encaissé en octobre 2024	Chèque n° -----	Montant :	<input type="text"/>
3ème Chèque encaissé en novembre 2024	Chèque n° -----	Montant :	<input type="text"/>



CERTIFICAT MEDICAL 2024/2025

Le certificat médical n'est plus obligatoire.

DROIT A L'IMAGE 2024/2025 - Autorisation valable pendant 15 ans

- Autorise l'association LAST DANCE à photographier et à filmer mon enfant lors des cours de danse, des manifestations en extérieur, des représentations et des spectacles, et à publier ces photos ou vidéos sur le site Facebook/Instagram de l'association, à les reproduire sur support papier, audio et vidéo.
- Autorise l'association LAST DANCE à me photographier et à me filmer lors des cours de danse, des manifestations en extérieur, des représentations et des spectacles, et à publier ces photos ou vidéos sur le site Facebook/Instagram de l'association, à les reproduire sur support papier, audio et vidéo.
- M'engage à respecter le règlement intérieur ci-dessous.

Fait à, le

Signature avec la mention "lu et approuvé" :

REGLEMENT INTERIEUR 2024/2025

Article 1 : Durant toute l'année , votre enfant va apprendre au minimum 3 danses. Il y aura donc au moins trois costumes à la charge des parents. Chaque costume aura un montant compris entre 10€ et 20€. Les costumes ne vous seront distribués qu'après les règlements.

Article 2 : Un spectacle de fin d'année vous sera présenté au mois de juin. Le lieu et les dates vous seront communiqués en temps voulu. Il est impératif que tous les adhérents soient présents lors des répétitions générales du gala de fin d'année.

Article 3 : Lors des cours de danse, une tenue correcte est exigée : tee-shirt, short, legging ou survêtement selon la saison. Les "jeans" ou autres sont interdits, l'enfant doit être à l'aise dans ses mouvements.

Article 4 : Votre enfant doit venir à chaque cours avec sa bouteille d'eau ou sa gourde.

Article 5 : L'utilisation du portable est interdit pendant les cours de danse.

Article 6 : Des représentations dans notre ville et aux alentours auront lieu au cours de l'année. La présence de votre enfant sera demandée. Une décharge pour chaque sortie sera datée et signée par vos soins. La tenue de rigueur sera un short noir, le débardeur Last dance et des chaussons ou baskets noirs.

Article 7 : L'assiduité de votre enfant à chaque cours est essentielle car les chorégraphies sont avancées à chaque séance. Les cours perdus ne seront pas rattrapés car un programme annuel a été établi et qu'il doit être respecté. Pendant les vacances scolaires, les cours ne sont pas assurés mais des stages vous seront proposés.

Article 8 : Les chorégraphies représentent un vrai travail de groupe avec des passages souvent à deux, si les adhérents ont trop d'absences répétées injustifiées pour la même danse, ce qui gêne l'apprentissage de la choré pour le groupe, le ou la danseur (euse) sera exempté(e) pour ladite danse.

Article 9 : Pour la cotisation annuelle, vous avez la possibilité de payer en 3 fois si vous le désirez mais les chèques devront être établis lors de l'inscription et ils seront encaissés successivement en Septembre, Octobre et Novembre.

Article 10 : Si l'adhérent décide de mettre un terme à son année sportive, aucun remboursement de la cotisation ne sera effectué. Si l'élève arrête en cours d'année, les costumes seront à régler pour toutes les danses commencées en cours.

Article 11 : Le dossier d'inscription doit être rendu au plus tard le lundi 4 Novembre 2024. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés sous peine de perdre sa place car le nombre de places par groupe est limité.

Dossier complet et soldé



Le certificat médical de non-contre indication à la pratique sportive remplacé par un questionnaire de santé pour les mineurs

8 mai 2021

Déterminante pour la santé et le bien-être des Français et en particulier des enfants, la pratique d'une activité sportive est essentielle pour lutter contre les effets dévastateurs de la sédentarité.

Aussi, Roxana MARACINEANU, ministre déléguée chargée des Sports, s'emploie à lever tous les freins à une pratique sportive régulière en faveur de laquelle plaident l'OMS, l'OCDE ou encore la Haute Autorité de Santé, et qui a donné lieu à une déclaration commune des 23 ministres des Sports européens.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a souhaité simplifier l'accès des enfants à un club ou une association sportive en remplaçant l'obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour prendre ou renouveler une licence.

Adoptée dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, cette disposition fait désormais l'objet d'un décret paru au Journal officiel le samedi 8 mai 2021.

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 prévoit donc qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. La production d'un tel certificat demeure toutefois lorsque les réponses au questionnaire de santé du mineur conduisent à un examen médical, mais également pour les disciplines à contraintes particulières.*

Au-delà de faciliter l'accès à la pratique sportive, cette mesure va simplifier la vie des familles qui n'auront plus à produire de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive avant de prendre ou renouveler une licence. Elle simplifiera également la gestion administrative des clubs sportifs souvent assurée par des bénévoles tout en libérant du temps médical.

Sans négliger le suivi médical nécessaire des mineurs, l'Assurance maladie ayant renforcé le nombre de consultations prises en charge jusqu'à 18 ans, cette mesure doit permettre d'encourager une reprise massive du sport pour tous les Français et tout particulièrement les jeunes, révélée indispensable par la crise sanitaire.

○ Consulter le décret : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486809>

**Alpinisme, plongée subaquatique, spéléologie, disciplines sportives pratiquées en compétition, pour lesquelles le combat peut prendre fin par K-O, disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, disciplines sportives pratiquées en compétition, comportant l'utilisation de véhicules terrestres à moteur, à l'exception du modélisme automobile radioguidé, disciplines sportives aéronautiques pratiquées en compétition, à l'exception de l'aéromodélisme, parachutisme, rugby à XV, rugby à XIII et rugby à VII.*

Arrêté du 7 mai 2021 fixant le contenu du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille un garçon Ton âge :

▲ ▲ ▲

Depuis l'année dernière

Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? oui non

As-tu été opéré (e) ? oui non

As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? oui non

As-tu beaucoup maigri ou grossi ? oui non

As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? oui non

As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ? oui non

As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?
oui non

As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ? oui non

As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? oui non

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ? oui non

As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? oui non

As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ? oui non

▲ ▲ ▲

Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)

Te sens-tu très fatigué (e) ? oui non

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ? oui non

Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ? oui non

Te sens-tu triste ou inquiet ? oui non

Pleures-tu plus souvent ? oui non

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ? oui
non



Aujourd'hui

Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ? oui non

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ? oui non

Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ? oui non



Questions à faire remplir par tes parents

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ? oui non

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ? oui non

Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ?

(Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.) oui non



Si tu as répondu « OUI » à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli. **Certificat médical à fournir à la structure.** Consultez votre médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Attention : en cas de doute sur les réponses à indiquer dans le table l'intéressé est seul responsable de la (ou des) réponse(s) à donner ; en aucun cas le club ne peut décider ou conseiller sur une (ou des) questions et réponse(s) à fournir.

Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions : Pas de certificat médical à fournir. Cependant, il faudra présenter une déclaration sur l'honneur à votre structure (ci-jointe) mentionnant que vous n'avez aucune contre-indication à la pratique de la danse. Les nouvelles Directives Européennes interdisent aux structures de danse de conserver cet auto-questionnaire (données médicales confidentielles).

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Si j'ai répondu « NON » à toutes les questions, merci de compléter la déclaration sur l'honneur ci-dessous :

Je soussigné(e),représentant légal de l'enfant (non – prénom) :..... déclare sur l'honneur à l'association LAST DANCE, l'exactitude des réponses cochées dans le formulaire ci-dessus.

Fait à :

Le :

Signature :